

1/50 eme

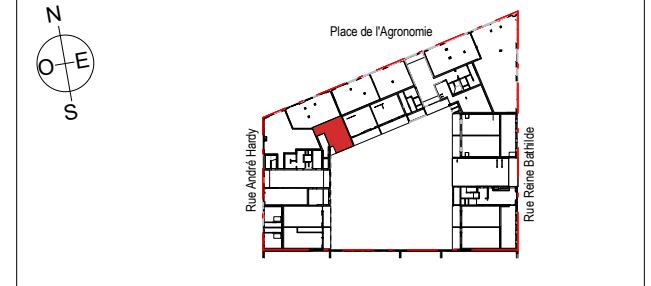


LE CENTRAL

LOT C.1.5.A



Localisation



Bâtiment A - Cage A1

Appartement 1 pièce - RDC A102

Séjour-Cuisine	30.4 m <sup>2</sup>
SdE	4.9 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>35.3 m<sup>2</sup></b>
Terrasse privative	10.8 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE(S) TOTALE(S) ANNEXE(S)</b>	<b>10.8 m<sup>2</sup></b>

Légende

▶	— Entrée principale	F	— Fenêtre toute hauteur avec garde-corps
CG	— Emplacement congélateur	FAV	— Fenêtre allège vitrée
LV	— Emplacement lave-vaisselle	FAP	— Fenêtre allège pleine avec lisse
LL	— Emplacement lave-linge	PF	— Porte fenêtre
R	— Emplacement réfrigérateur	BSO	— Brises-soleil orientables
C	— Emplacement cuisson	GDC	— Garde-corps
TRI	— Emplacement tri des déchets	[Symbol]	— Tableau électrique
LC	— Emplacement linéaire complémentaire	[Symbol]	— Poutre
PL	— Placard	[Symbol]	— Soffite et faux plafond
[Symbol]	— Sèche serviette	[Symbol]	— Gaine technique
[Symbol]	— Radiateur	[Symbol]	— Poteau
RP	— Robinet de puisage	[Symbol]	— Espace pour composte
		EP	— Descente d'eau pluviale
		TP	— Trop-plein d'eau pluviale

NOTA :

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
 Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
 La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
 La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
 Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni ( hormis meuble de salle de bain / salle d'eau et kitchenette )  
 Au premier étage les soffites et faux-plafonds ne sont pas représentés car la présence de faux-plafonds est quasiment systématique.



Indice : 0 Date : 16/02/2024